

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
29160 – CROZON

DATE DE CONVOCATION

04.04.2024

DATE D’AFFICHAGE

16.04.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	23
Votants	29

N° 011/2024

OBJET :

1 – FINANCES

1-1) Budget 2023 – Budget principal et budgets annexes – Comptes de gestion 2023

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés

Le Maire

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Fanchon Le Monze, 1^{ère} adjointe, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du Compte administratif.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Philippe Brun avec procuration à Fanchon Le Monze
- Valérie Pitel avec procuration à François-Xavier Deflou
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux
- Françoise Ségalen avec procuration à Chantal Sévellec
- Jean-Luc Guénnéguez avec procuration à Noël Blanchard

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Absente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable des Finances -Yoann Lotte, chargé de communication – Catherine Caparros, responsable des ressources humaines – Marina Ely, Assistante de Direction

Il s'agit d'approuver les comptes de gestion pour l'exercice 2023 (Comptabilité Principale, Ports, Assainissement collectif), dressés par Mme la Trésorière municipale, ceux-ci étant en tous points concordants avec les comptes administratifs 2023 qui seront présentés à suivre.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

après s'être fait présenter les comptes de gestion dressés par Mme la Trésorière,

après s'être assuré que Mme la Trésorière municipale a repris dans ses écritures le montant des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice 2023,

- déclare que les comptes de gestion dressés pour 2023 par Mme la Trésorière municipale n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

A Crozon, le 12 avril 2024

Le Maire,



Patrick BERTHELOT